

tenue sous la présidence de Monsieur DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON, assisté(e)
de Madame LEPERS DELEPIERRE et Monsieur AUBRY, Conseillers
En présence de Madame DUCHESNE, Rapporteure publique
Madame SANTERRE, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2102388	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	Mme Catherine A. demande l'annulation de l'arrêté n° 65-2021-07-05-00002 du 5 juillet 2021 par lequel le préfet des Hautes-Pyrénées l'a enjoint de réaliser des travaux et de mettre en sécurité l'immeuble sis 20 cami Deth Casteriou à Orignac	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A. Catherine	Maître SURJOURS PIERRE (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
Observateur	Madame B.Catherine	Madame B. Catherine
02)	DOSSIER N° 2102772	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	La société Rugby Park 64 demande l'annulation de l'arrêté du maire d'Idron du 7 septembre 2021 interdisant l'activité de padel ainsi que d'autres activités à la requérante sur les terrains extérieurs situés rue du 1er Rcp	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE RUGBY PARK 64	Maître LE CORNO Antonin (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'IDRON	Maître LEPLAT Julien (Cour)

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2103330	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	M. Philippe V. demande l'annulation de l'arrêté n° 64-2021-10-22-00005 pris le 22/10/2021 par le préfet des Pyrénées-Atlantiques portant fermeture administrative des parcs de stationnement couverts de l'ensemble immobilier " Les Résidences du Valentin" situés sur la commune des Eaux-Bonnes (station de Gourette)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur V. Philippe	Maître VIGIE Quentin (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES SOCIETE FHB	PREFET PRESIDENT GERANT
04)	DOSSIER N° 2300556	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	M. Yon D. et Mme Amalia M. demandent l'annulation de l'arrêté n° PC 064 102 19 B0077 M04 du 2 novembre 2022 par lequel le maire de la commune de Bayonne a accordé à la SCCV VILLAS PAULMY, à la SCI USATEGI et à la SCI SARABELLE, un permis de construire modificatif pour la construction d'un ensemble immobilier de 14 logements, 13 allées Paulmy	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame D. & M. Yon & Amalia	Maître THEOBALD Jean-Luc
Défendeur	COMMUNE DE BAYONNE SCCV VILLAS PAULMY SCI USATEGI SCI SARABELLE 3	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIÉS SELARL ETCHE AVOCATS

10 heures 00

05)	DOSSIER N° 2303097	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	M. Yon D. et Mme Amalia M. demandent au tribunal de condamner la commune de Bayonne au versement de la somme de 300 000 euros en réparation des dommages résultant de l'illégalité du permis de construire en date du 27 novembre 2019 et de son modificatif en date du 2 novembre 2022	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur et Madame D. ET M. Yon et Amalia COMMUNE DE	Maître THEOBALD Jean-Luc
Défendeur	BAYONNE	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIÉS
06)	DOSSIER N° 2302180	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	M. Bouaicha E.demande l'annulation de l'arrêté portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi, édicté le 17 juillet 2023 par le préfet des Hautes-Pyrénées.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur E. Bouaicha	Maître PICARD Patrick (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	PREFET
07)	DOSSIER N° 2302224	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	M. Florim R. demande l'annulation de l'arrêté du préfet des Hautes-Pyrénées du 18 juillet 2023 portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur R. Florim	SELARL SOULIE MAUVEZIN (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	PREFET

Arrêté le 10/02/2025

Le président du tribunal